

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auxerre, le 5 juin 2020

LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE PLACÉ EN VIGILANCE SÉCHERESSE

Le département de l'Yonne connaît depuis plusieurs années d'importantes sécheresses de longue durée.

Malgré un hiver avec des précipitations légèrement supérieures à la normale, permettant une recharge des nappes souterraines, le retour d'un temps très chaud et sec depuis le mois d'avril a conduit à une baisse significative des débits des cours d'eau. Les températures sont constamment au-dessus des normales depuis septembre 2019 (avec des moyennes mensuelles exceptionnelles certains mois : +4 °C par rapport à la normale en février et avril 2020).

En ce début juin, la situation hydrologique est déjà préoccupante car proche de celle connue en 2019 à la même date. Les sols superficiels sont à nouveau secs.

Météo-France prévoit le retour d'un temps plus frais et des passages pluvieux sous forme d'averses orageuses jusqu'au 10 juin. Un temps plus sec pourrait revenir ensuite. Compte tenu de ces prévisions qui permettent au plus de stabiliser la situation hydrologique, une vigilance s'impose à l'égard de la ressource en eau (le département avait été placé en vigilance sécheresse le 20 juin 2019).

En conséquence, comme le prévoit les articles R.211-66 et 67 du Code de l'Environnement et le plan départemental sécheresse, dans la mesure où des seuils d'alerte sont susceptibles d'être franchis, **le préfet a décidé de placer le département en vigilance sécheresse par arrêté préfectoral n°DDT/SEE/2020/00021.**

Cette mesure d'anticipation vise notamment à **informer et sensibiliser les élus, les usagers concernés et la population de la situation actuelle de la ressource en eau.**

Le franchissement des seuils d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise du plan sécheresse imposerait alors la prescription de mesures de limitation ou de suspension de certains usages de l'eau sur les secteurs concernés.

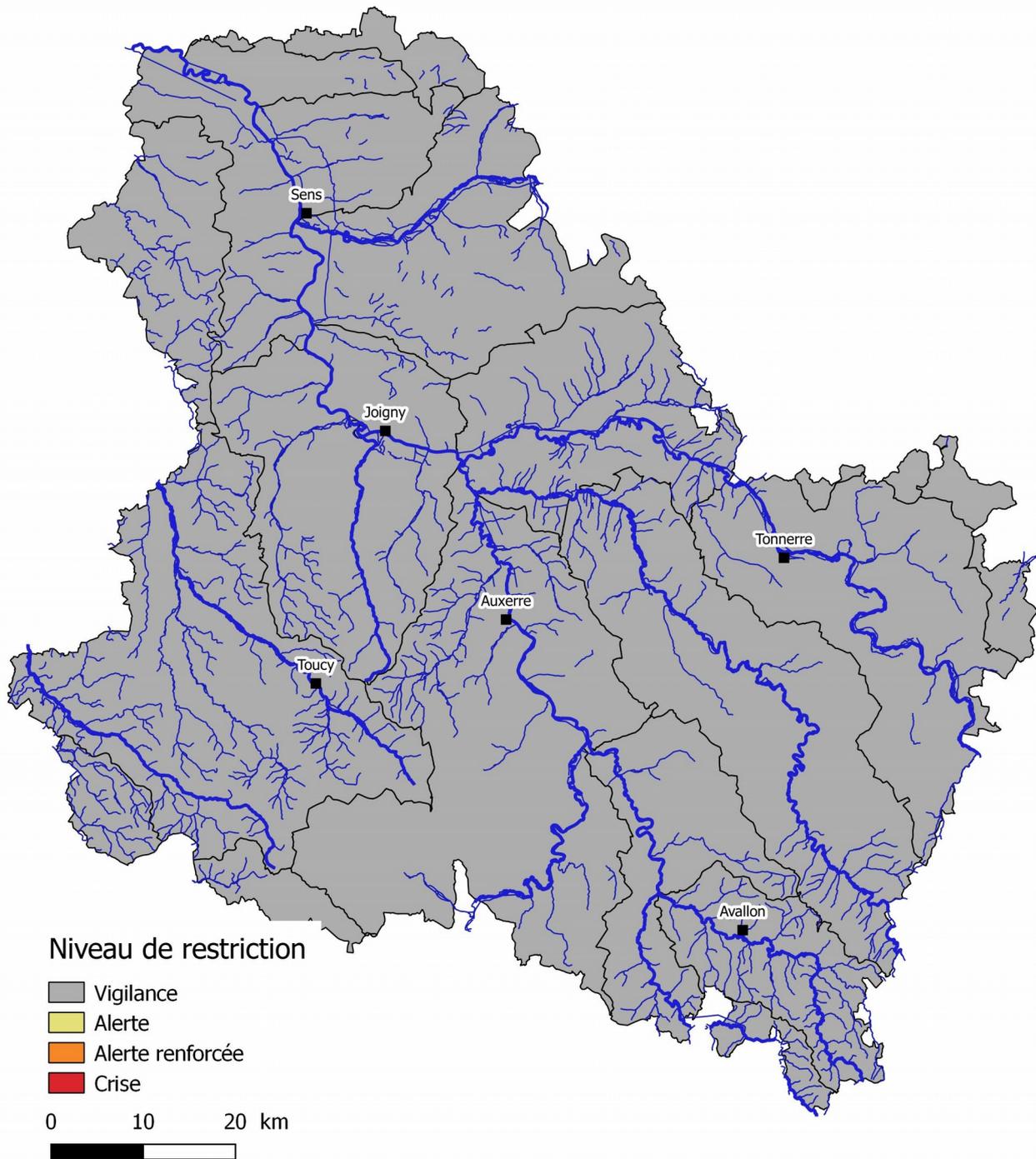
Un suivi hebdomadaire de la situation est réalisé par les services de l'État, et le dispositif pourra être levé ou renforcé en fonction de l'évolution de la situation hydrologique.

Le préfet invite dès à présent les usagers à effectuer des économies d'eau et à réduire leur consommation, en limitant par exemple les arrosages de pelouses, le lavage des véhicules ou en réutilisant l'eau de pluie.

Service du Cabinet,
de la communication et des sécurités publiques
Pôle communication interministérielle



Sécheresse - situation au 4 juin 2020 :
Le département de l'Yonne placé en vigilance



Réalisation : DDT89/SEFREN/UREPD - Juin 2020

Service du Cabinet,
de la communication et des sécurités publiques
Pôle communication interministérielle

Tél : 03 86 72 79 75
Port : 06 13 14 69 03
pref-communication@yonne.gouv.fr

2/2

1, place de la préfecture
89016 AUXERRE Cedex

